



GROUPEMENT FONDE EN 1855

Unité fonctionnelle du CETE de Lyon

A l'attention de
Mr Larroutourou

Bron, Le 21/03/2012

Monsieur,

Vous avez décidé de passer la journée du 26 mars 2012 au CETE de Lyon afin de rencontrer l'encadrement et les représentants des personnels et pour découvrir l'activité d'une partie des équipes. Les représentants locaux du SNITPECT sont heureux de vous rencontrer et souhaitent avant cette rencontre vous faire part des problématiques locales du CETE de Lyon.

L'organisation actuelle avec une répartition sur 4 sites distincts (Bron, L'Isle d'Abeau, Autun et Clermont-Ferrand) permet au CETE de Lyon d'être ancré territorialement et permet d'assurer la pluridisciplinarité des prestations au niveau local. La lettre de mission qui vous charge de la préfiguration du CEREMA mentionne que « vous éviterez toute suppression de site ou relocalisation ». Le CETE de Lyon s'est durant ces trois dernières années complètement réorganisé. Cette réorganisation, aujourd'hui assimilée par l'ensemble des agents, n'a pas été sans impact (mobilité, changement de métier, nouvelles missions, ...). Elle demande maintenant à être éprouvée pour pouvoir constater les éventuels besoins d'évolution. C'est pourquoi le SNITPECT-FO considère qu'une suppression d'un des sites du CETE de Lyon n'est aujourd'hui pas envisageable.

Le futur Établissement Public regroupera non seulement les huit CETE mais également le CERTU, le CETMEF et le SETRA. Le département mobilités du CETE de Lyon entretient avec le CERTU des relations très fortes. C'est pourquoi le SNITPECT-FO souhaite qu'une attention particulière soit portée sur ces relations d'autant que la proximité géographique pourrait laisser « présager » une réorganisation/fusion qui aurait des conséquences fortes sur les agents de ces deux entités.

Le CETE de Lyon dispose de 15 PCI (dont 13 en pilotage direct). Les agents du CETE de Lyon s'y sont fortement investis. Le SNITPECT-FO sera attentif au devenir de ces PCI d'autant que la lettre de mission relative à la préfiguration du CEREMA n'en mentionne pas l'existence alors que les PCI représentent aujourd'hui plus de 30 % de l'activité du CETE de Lyon. Par ailleurs, certains de ces PCI incluent des ERA avec des laboratoires de l'IFSTTAR. Dans ce cadre, des programmes de recherche ont été établis pour les prochaines années à venir. Des thèses y sont en cours. Le SNITPECT-FO sera vigilant à ce que les conventions

établies soient renouvelées pour permettre le bon déroulement des travaux entamés, sans discontinuité.

Le CRICR Rhône-Alpes fait partie des services du CETE de Lyon. S'agissant d'une mission régaliennne, cette structure ne devrait pas être intégrée au CEREMA. Les agents du CRICR s'inquiètent de leur devenir et souhaitent avoir rapidement des réponses à leurs interrogations.

Le CETE de Lyon fait aujourd'hui partie du BOP régional, la mutation des agents du CETE de Lyon au sein de ce BOP régional est aujourd'hui facilitée et permet donc aux ITPE de construire des carrières de généraliste ou d'expertise avec une mobilité restreinte et de ce fait avec des conséquences réduites sur leur environnement personnel. La création du CEREMA pourrait « sortir » le CETE de Lyon de ce BOP régional et ainsi complexifier la mobilité intra-régionale des ITPE.

Enfin, le SNITPECT-FO, fort de sa représentativité de 80 % parmi les 700 ITPE du CEREMA (sur un millier de cadres) réunit un groupe de réflexion pour définir les problématiques du nouveau service et envisager les solutions les plus efficaces à y apporter. Bien que n'ayant pas signé le protocole d'accord sur le CEREMA, le SNITPECT-FO souhaite être un de vos interlocuteurs local et national.

Dans l'attente d'une rencontre et d'un travail commun, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments très cordiaux.

Les représentants locaux du SNITPECT-FO